

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2018 À 18 HEURES 30

N° DEL2018_013 : CRÉATION DE 4 NOUVELLES AUTORISATIONS DE
PROGRAMME

L'an deux mille dix huit, le six février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 6 février 2018 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Thierry DUFOUR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Patrice BEDIER, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Delphine DESHAIES-GALINIE, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Michel TREBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Robert AZAIS, Blandine THUEL, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Bruno CRUSEL, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Louis BARRET

Membres présents non votants : Mesdames, messieurs,
Philippe GRANIER, Philippe MARAVAL, Agnès BRU

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Philippe BONNECARRERE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Naïma MARENGO (pouvoir à Michel FRANQUES), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Odile LACAZE), Geneviève PEREZ (pouvoir à Enrico SPATARO), Patrick BETEILLE (pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES), Elodie NADJAR (pouvoir à Fabien LACOSTE), Eric GUILLAUMIN (pouvoir à Michel TREBOSC), Claude JULIEN (pouvoir à Pierre DOAT), Hélène MALAQUIN (pouvoir à Thierry DUFOUR), Marie-Louise AT (pouvoir à Laurence PUJOL)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 6 FÉVRIER 2018

N° DEL2018_013 : CRÉATION DE 4 NOUVELLES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Pilote : Finances

Monsieur Francis SALABERT, rapporteur,

Les articles L 2311-3 et R 2311-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT) disposent que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux opérations pluriannuelles.

L'autorisation de programme constitue la limite supérieure du financement global d'un équipement ou d'un programme d'investissement donné.

Les crédits de paiement votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Le vote de l'autorisation de programme est une décision budgétaire, de la compétence du conseil communautaire et doit être accompagné d'une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement et d'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face.

L'équilibre annuel du budget s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement inscrits au budget.

Ce dispositif est particulièrement adapté pour les opérations d'équipement de grande ampleur dont la réalisation (phase d'études comprise) est répartie sur un minimum de deux exercices.

La communauté d'agglomération utilise déjà ce mécanisme pour de nombreuses opérations (passerelle, rocade, financement des logements sociaux, prêt première clef en Albigeois ...).

Il est proposé au conseil communautaire de créer quatre nouvelles autorisations de programme en 2018 :

- Deux autorisations de programme sur le budget général pour le financement du Programme d'Intérêt Général (PIG) en faveur du logement pour les propriétaires occupants et locataires du parc privé et pour la construction du centre technique de Lebon à hauteur de 30% du coût total du projet (PARC AUTO communautaire) ;
- Une autorisation de programme sur le budget annexe transports urbains pour la construction du centre technique de Lebon à hauteur de 70% du coût total du projet ;
- Et la dernière sur le budget annexe immobilier innoprod pour l'extension de l'hôtel d'entreprises.

Autorisation de programme n° 2018-01 : « programme d'intérêt général (PIG) » - BUDGET GENERAL

Le montant de l'autorisation de programme est fixé à 160 000 €. Le rythme de mandatement est estimé à 120 000 € sur 2018 et 40 000€ sur 2019. L'échéancier de versement sera revu chaque année en fonction des sommes effectivement mandatées.

Montants en € TTC

Exercice	2018	2019	Total Autorisation de Programme
Crédits de paiement prévisionnels	120 000 €	40 000 €	160 000 €
<i>crédits de paiements prévisionnels</i> - Subvention d'équipement (chapitre 204)	120 000 €	40 000 €	160 000 €
Recettes prévisionnelles	120 000 €	40 000 €	160 000 €
<i>dont :</i> - Autofinancement et emprunt	120 000 €	40 000 €	160 000 €

Les échéanciers des trois autorisations de programme suivantes seront revus lorsque les plans de financement définitifs seront connus (subventions notifiées).

Autorisation de programme N°2018-02 : « construction du centre technique Lebon » (PARC AUTO COMMUNAUTAIRE) - BUDGET GENERAL

Le montant de l'autorisation de programme est fixé à 2 821 572 € TTC (2 351 310 € HT). L'échéancier prévisionnel de versement sera revu chaque année en fonction des sommes effectivement mandatées.

Montants en € TTC

Exercice	2018	2019	2020	Total Autorisation de Programme
Crédits de paiement prévisionnels	360 000 €	2 160 000 €	301 572 €	2 821 572 €
- opération 002018002 : construction centre technique Lebon	360 000 €	2 160 000 €	301 572 €	2 821 572 €
Recettes prévisionnelles	360 000 €	2 160 000 €	301 572 €	2 821 572 €
dont :				
- Autofinancement et emprunt	300 946 €	1 805 674 €	252 102 €	2 358 721 €
- FCTVA	59 054 €	354 326 €	49 470 €	462 851 €

Autorisation de programme N°2018-03 : « construction du centre technique Lebon STUR » - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS

Le montant de l'autorisation de programme est fixé à 5 486 390 € HT (budget annexe assujetti à la TVA). L'échéancier prévisionnel de versement sera revu chaque année en fonction des sommes effectivement mandatées.

Montants en € HT

Exercice	2018	2019	2020	Total Autorisation de Programme
Crédits de paiement prévisionnels	700 000 €	4 200 000 €	586 390 €	5 486 390 €
<i>crédits de paiements prévisionnels</i>				
- opération 012018002 : construction centre technique Lebon	700 000 €	4 200 000 €	586 390 €	5 486 390 €
Recettes prévisionnelles	700 000 €	4 200 000 €	586 390 €	5 486 390 €
dont :				
- Autofinancement et emprunt	700 000 €	4 200 000 €	586 390 €	5 486 390 €

Autorisation de programme N°2018-04 : « extension hôtel d'entreprises » - BUDGET ANNEXE IMMOBILIER INNOPROD

Le montant de l'autorisation de programme est fixé à 5 987 000 € HT (budget annexe assujetti à la TVA). L'échéancier prévisionnel de versement sera revu chaque année en fonction des sommes effectivement mandatées.

Montants en € HT

Exercice	2018	2019	2020	Total Autorisation de Programme
Crédits de paiement prévisionnels	400 000 €	3 000 000 €	2 587 000 €	5 987 000 €
<i>crédits de paiements prévisionnels</i> - opération 09201801 : extension hôtel d'entreprise	400 000 €	3 000 000 €	2 587 000 €	5 987 000 €
Recettes prévisionnelles	400 000 €	3 000 000 €	2 587 000 €	5 987 000 €
<i>dont :</i> - Autofinancement et emprunt	400 000 €	3 000 000 €	2 587 000 €	5 987 000 €

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du bureau communautaire en date du 23 janvier 2018

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, avec 43 voix pour, 3 voix contre

Monsieur Fabien LACOSTE, Monsieur Patrice BEDIER, Madame Elodie NADJAR

2 abstention(s)

Madame Dominique MAS, monsieur Pascal PRAGNERE

DÉCIDE de créer quatre nouvelles autorisations de programme en 2018 :

- Deux autorisations de programme sur le budget général pour le financement du Programme d'Intérêt Général (PIG) en faveur du logement pour les propriétaires occupants et locataires du parc privé et pour la construction du centre technique de Lebon à hauteur de 30% du coût total du projet (PARC AUTO communautaire) ;
- Une autorisation de programme sur le budget annexe transports urbains pour la construction du centre technique de Lebon à hauteur de 70% du coût total du projet ;
- Une autorisation de programme sur le budget annexe immobilier innoprod pour l'extension de l'hôtel d'entreprises.

DÉCIDE d'inscrire les crédits de paiement (CP) nécessaires au budget primitif, conformément aux tableaux ci-dessous :

Autorisation de programme n° 2018-01 : « programme d'intérêt général (PIG) » - BUDGET GENERAL

Le montant de l'autorisation de programme est fixé à 160 000 €. Le rythme de mandatement est estimé à 120 000 € sur 2018 et 40 000€ sur 2019. L'échéancier de versement sera revu chaque année en fonction des sommes effectivement mandatées.

Montants en € TTC

Exercice	2018	2019	Total Autorisation de Programme
Crédits de paiement prévisionnels	120 000 €	40 000 €	160 000 €
<i>crédits de paiements prévisionnels</i> - Subvention d'équipement (chapitre 204)	120 000 €	40 000 €	160 000 €
Recettes prévisionnelles	120 000 €	40 000 €	160 000 €
<i>dont :</i> - Autofinancement et emprunt	120 000 €	40 000 €	160 000 €

Autorisation de programme N°2018-02 : « construction du centre technique Lebon » (PARC AUTO COMMUNAUTAIRE) - BUDGET GENERAL

Le montant de l'autorisation de programme est fixé à 2 821 572 € TTC (2 351 310 € HT). L'échéancier prévisionnel de versement sera revu chaque année en fonction des sommes effectivement mandatées.

Montants en € TTC

Exercice	2018	2019	2020	Total Autorisation de Programme
Crédits de paiement prévisionnels	360 000 €	2 160 000 €	301 572 €	2 821 572 €
- opération 002018002 : construction centre technique Lebon	360 000 €	2 160 000 €	301 572 €	2 821 572 €
Recettes prévisionnelles	360 000 €	2 160 000 €	301 572 €	2 821 572 €
dont :				
- Autofinancement et emprunt	300 946 €	1 805 674 €	252 102 €	2 358 721 €
- FCTVA	59 054 €	354 326 €	49 470 €	462 851 €

Autorisation de programme N°2018-03 : « construction du centre technique Lebon STUR » - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS

Le montant de l'autorisation de programme est fixé à 5 486 390 € HT (budget annexe assujetti à la TVA). L'échéancier prévisionnel de versement sera revu chaque année en fonction des sommes effectivement mandatées.

Montants en € HT

Exercice	2018	2019	2020	Total Autorisation de Programme
Crédits de paiement prévisionnels	700 000 €	4 200 000 €	586 390 €	5 486 390 €
<i>crédits de paiements prévisionnels</i>				
- opération 012018002 : construction centre technique Lebon	700 000 €	4 200 000 €	586 390 €	5 486 390 €
Recettes prévisionnelles	700 000 €	4 200 000 €	586 390 €	5 486 390 €
<i>dont :</i>				
- Autofinancement et emprunt	700 000 €	4 200 000 €	586 390 €	5 486 390 €

Autorisation de programme N°2018-04 : « extension hôtel d'entreprises » - BUDGET ANNEXE IMMOBILIER INNOPROD

Le montant de l'autorisation de programme est fixé à 5 987 000 € HT (budget annexe assujetti à la TVA). L'échéancier prévisionnel de versement sera revu chaque année en fonction des sommes effectivement mandatées.

Montants en € HT

Exercice	2018	2019	2020	Total Autorisation de Programme
Crédits de paiement prévisionnels	400 000 €	3 000 000 €	2 587 000 €	5 987 000 €
<i>crédits de paiements prévisionnels</i> - opération 09201801 : extension hôtel d'entreprise	400 000 €	3 000 000 €	2 587 000 €	5 987 000 €
Recettes prévisionnelles	400 000 €	3 000 000 €	2 587 000 €	5 987 000 €
<i>dont :</i> - Autofinancement et emprunt	400 000 €	3 000 000 €	2 587 000 €	5 987 000 €

Pour extrait conforme,
 Fait le 6 février 2018,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL